



Recherche en cancérologie

Appel à projets 2024

Projets libres de recherche sur
le cancer

Appel à projets 2024

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1. Contexte

Aujourd'hui, le cancer constitue une grave menace pour la santé de l'homme et engendre un lourd fardeau économique et social. Selon GLOBOCAN 2022, on estime à 20 millions le nombre de nouveaux cas de cancer et à 9,7 millions le nombre de décès liés au cancer survenus en 2022. Au Maroc, le cancer est également un problème majeur de santé publique, avec environ 64 000 nouveaux cas diagnostiqués et 37000 le nombre de décès chaque année (GLOBOCAN 2022).

La situation épidémiologique au Maroc est dressée à partir des deux registres de population (Registre de la Région du Grand Casablanca et Registre de la ville de Rabat). Il en ressort que les cancers les plus fréquents chez la femme sont les cancers gynécologiques (56,3%) suivis par les cancers digestifs (11,7%). Chez l'homme, le cancer du poumon (22,1%) et les cancers digestifs (15,6%) sont les plus fréquents.

La recherche cancérologique occupe aujourd'hui une position importante dans la lutte contre le cancer. Elle est au cœur des orientations stratégiques inscrites dans le Plan cancer 2020-2029 et constitue la mission principale de l'Institut de Recherche sur le Cancer (IRC).

1.2. Objectifs

Afin de répondre aux demandes et aux besoins spécifiques des chercheurs impliqués dans la lutte contre le cancer, l'Institut de Recherche sur le Cancer a mis en œuvre des dispositifs de soutien permettant de favoriser le développement d'une recherche innovante et porteuse de progrès dans la lutte et la prise en charge de la pathologie cancéreuse.

Dans cette perspective, et dans le cadre de son plan d'action 2024-2025, l'IRC lance un **appel à projets 2024 (AAP-2014)** dont l'objectif principal est de soutenir la réalisation des projets pertinents à fort impact, tout en conservant l'originalité et une haute qualité scientifique et académique.

Ce mode de soutien est conçu pour être un outil plus flexible pour obtenir des résultats à fort impact.

Les axes qui sont proposés par cet appel à projets couvrent tout le spectre de la recherche sur le cancer et ont pour objectifs de :

- Atteindre les objectifs fixés par le Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer ;
- Promouvoir la capacité d'initiative des chercheurs marocains ;
- Développer une recherche à fort impact ;

2. Champs de l'appel à projets

Cet appel à projets est ouvert à l'ensemble des disciplines scientifiques appliquées dans le domaine du cancer :

- Recherche fondamentale ;
- Recherche clinique ;
- Recherche translationnelle ;
- Recherche en épidémiologie et en santé publique ;
- Recherche en sciences humaines, sociales et économiques ;
- Recherche en nouvelles Technologies, Systèmes d'information et Intelligence artificielle ;

Une attention particulière sera accordée aux projets ciblant les thématiques suivantes :

- **Cancers professionnels**
- **Qualité de vie**
- **Innovation en diagnostic et dépistage**

Les approches pluridisciplinaires et/ou transversales qui ne s'inscrivent pas forcément dans l'une des disciplines susmentionnées seront également considérées.

3. Modalités de participation

3.1 Durée des projets

La durée des projets ne peut en aucun cas dépasser 36 mois.

3.2 Critères d'éligibilité des projets

Pour que le projet soit éligible, les conditions suivantes doivent être satisfaites :

- **Le chercheur doit être un membre adhérent au réseau de l'IRC-Associé** (inscription à l'IRC associé avant de soumettre le projet est obligatoire).
- **Le coordinateur du projet doit être affilié à une structure marocaine de prise en charge, de recherche ou de formation.**
- **Le projet doit aboutir à au moins deux articles publiés dans des revues indexées.**

3.3 Coordination du projet

Dans le cas échéant, en plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur du projet est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les chercheurs participants au projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions de l'état d'avancement et de la communication des résultats.

Le coordonnateur s'engage à consacrer le temps nécessaire au management du projet.

3.4 Modalité de subvention

Le montant de la subvention est fixé à un montant maximal d'**Un million dirhams (1 000 000 Dhs)**.

Afin d'assurer plus de flexibilité, l'IRC se charge de l'ensemble de la gestion financière au profit des chercheurs impliqués dans le projet. Une **application de suivi en ligne** sera déployée.

4. Processus de sélection et d'évaluation des projets

Description générale

La sélection des projets soumis à l'AAP-2024 se fait en une seule étape.

4.1. Procédure de sélection et d'évaluation

- Vérification des critères d'éligibilité (« Dossier de candidature » (Procédure 5)).
- Première évaluation des propositions par les membres du comité des experts.
- Deuxième évaluation par le comité de pilotage
- Classement des projets retenus et décision de financement.
- Notification des chercheurs de la décision de financement.

4.2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation appréciés par les évaluateurs sur les projets sont les suivants :

- Qualité scientifique du projet :
 - Pertinence et originalité du projet à l'égard des priorités du Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) ;
 - Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
 - Clarté des objectifs et de la démarche scientifique ;
 - Ambition du projet au regard de l'état de l'art de la science ;
- Coordonnateur et partenaires :
 - Expérience du coordonnateur au regard des objectifs du projet ;
 - Niveau scientifique des partenaires le cas échéant ;
- Méthodologie et faisabilité
 - Qualité méthodologique et pertinence des choix des technologies envisagées ;

- Ressources humaines scientifiques et de gestion alloués au projet ;
 - Ressources techniques ;
 - Respect des règles éthiques et des aspects réglementaires ;
 - Adéquation et justification du financement demandé ;
 - Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.
 - Respect du calendrier pour les livrables.
- Résultats préliminaires du projet
 - Résultats préliminaires obtenus.
- Impact du projet :
 - Impact scientifique, technique et médical dans la prise en charge des patients ;
 - Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet (au niveau clinique, scientifique, économique et social) ;
 - Nature et qualité des livrables prévus dans le projet (Publication dans des journaux indexés).

5. Dispositions générales

5.1. Acte attributif de la subvention

L'acte attributif prend la forme d'une convention de subvention signée entre le coordonnateur du projet et l'IRC,

La convention de subvention contient les informations suivantes :

- L'intitulé du projet,
- La durée du projet,
- Les partenaires participant au projet et le Coordinateur,
- Le montant de la subvention et ses modalités de versement,

5.2. Subvention de l'IRC (Cf. au Manuel des procédures des AAP 2024)

Le financement de l'IRC sera attribué selon les dispositions de la procédure relative aux subventions allouées par l'IRC

La subvention pourra financer :

- Le fonctionnement et divers consommables ;
- Les frais de personnels à titre temporaire : le financement de frais de personnels (indemnités/bourses de stage..) ;
- Les frais de gestion, (ne dépassant pas un maximum de 5 % du montant de la subvention allouée par l'IRC) ;
- Les frais de publication dans des revues indexés.
- Les prestataires de services.

5.3. Publication et communication

Pour chacun des projets subventionnés, le résumé sera publié sur différents supports de communication de l'IRC.

Toute publication et communication écrite ou orale concernant les projets subventionnés, devra obligatoirement porter la mention suivante :

« *Research funded by Institut de Recherche sur le Cancer, (IRC). www.irc.ma* »

6. Dossier de candidature

Le financement est octroyé par l'IRC après sélection du projet.

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- Le dossier scientifique (formulaire en ligne) ;
- Les CV du coordinateur du projet et des partenaires le cas échéant ;

7. Calendrier de l'appel à projet – 2024

Lancement de l'appel à projets	24 septembre 2024
1. La soumission du projet doit être faite via la plateforme « Portail appel à projet, PAP » accessible à partir du site : www.irc.ma 2. Éligibilité 3. Évaluation des projets 4. Décision de financement	Date limite : 24 novembre 2024 avant 18h00
Publication des résultats www.irc.ma	31 décembre 2024
Conventionnement & Démarrage du projet	A partir du mois de janvier 2025

7. Modalité de soumission

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

La soumission des projets se fait en ligne, sur le site de l'IRC via le Portail Appel à Projets (PAP), jusqu'à la date de clôture indiquée sur le site.

Cette procédure de soumission doit comprendre les éléments suivants :

- L'identification du candidat (nom, prénom et email) permettant la réception d'un compte utilisateur et d'un mot de passe donnant accès à un espace personnel sur le portail de l'AAMP ;
- La partie administrative, scientifique et financière à compléter en ligne,
- Le dépôt par téléchargement des documents demandés (CV du coordonnateur du projet).

Le conventionnement est conditionné par la réception des originaux des lettres d'engagements, des avis, autorisations et visas nécessaires (Directeur de laboratoire, Doyen, Comité d'éthique...).

Le déblocage des fonds est conditionné par la réception de l'accord du comité d'éthique et de l'accusé de réception pour le dépôt du dossier auprès de la CNDP* dans le cas échéant.

8. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'IRC www.irc.ma. Ils seront communiqués par mail au coordonnateur du projet.

9. Contact

Pour tout complément d'information consulter la rubrique " Appel à projet " sur le site de l'IRC www.irc.ma

Tél : 06 62 78 13 27/05 35 61 37 86

Fax : 05 35 73 63 97

Emails : aap@irc.ma